

# *SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA BRECHE*

---

## COMpte Rendu

---

### SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2008 - 18 H 30

---

L'An deux mille huit, le mercredi vingt-sept février à dix-huit heures trente minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de BREUIL-LE-VERT en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pierre HAUTE-POTTIER, et sur sa convocation.

Etaient présents:

Monsieur Alain COPEL (Agnetz)  
Monsieur Michel ZAQUIN (Agnetz)  
Monsieur Jean PROTHAIS (Bailleval)  
Monsieur Pierre HAUTE-POTTIER (Breuil-le-Vert)  
Monsieur Raymond JEROME (Breuil-le-Vert)  
Madame Brigitte REMBAUVILLE (Clermont)  
Madame Isabelle MONARD (Fitz-James)

Monsieur Jean-Claude PELLERIN (Fitz-James)  
Monsieur Renaud SERGENT (Liancourt)  
Monsieur Alfred ALIAS (Monchy-St-Eloi)  
Monsieur Jackies LLERES (Monchy-St-Eloi)  
Madame Nicole LAMOUR (Nogent-sur-Oise)  
Monsieur Marc BONORON (Villers-Saint-Paul)

Etaient absents : Mr Jean-Paul MARAZANOFF (Bailleval) qui avait donné pouvoir à Mr Jean PROTHAIS (Bailleval), Mme Francine PELTIER (Breuil-le-Sec), Mr Jean-Marie SAUVET (Breuil-le-Sec) Mr Philippe HEBERT (Cauffry), Mr Philippe JOUY (Cauffry) qui avait donné pouvoir à Mr Pierre HAUTE-POTTIER (Breuil-le-Vert), Mr Philippe BELLANGER (Clermont), Mr Bernard CAUJET (Etouy), Mr Pierre SARAZIN (Etouy), Mr Dominique DONNARD (Laigneville), Mr Michel WILLERETZ (Laigneville), Mr Gilbert PHILIPPOT (Liancourt) qui avait donné pouvoir à Mr Renaud SERGENT (Liancourt), Mme Brigitte VERET (Litz), Mr Jean-Pierre DUPETIT (Litz), Mr Clément DELALEAU (Mogneville), Mr Lionel DUCHATEL (Mogneville), Mr Hervé LABORIE (Nogent-Sur-Oise) qui avait donné pouvoir à Mme Nicole LAMOUR (Nogent-Sur-Oise), Mr Claude DEVIMEUX (Rantigny), Mr Jean ZAMBETTI (Rantigny), Mr Marc CHOISY (Villers-St-Paul) qui avait donné pouvoir à Mr Marc BONORON (Villers-St-Paul).

A été élue secrétaire de séance : Madame Brigitte REMBAUVILLE.

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur le Président procède à l'appel nominal de chacun des délégués des Communes membres du Comité Syndical et constate les faits suivants :

Nombre de membres du Comité en exercice----- : **32**  
Nombre de membres du Comité présents----- : **13**  
Nombre de membres du Comité votants----- : **19**

Le quorum n'étant pas atteint, le Comité Syndical ne peut valablement délibérer et se réunira à nouveau, le mercredi 05 mars 2008 à 18 heures 30 à la Mairie de BREUIL-LE-VERT, Salle du Conseil Municipal, pour étudier l'ordre du jour défini par la convocation du 19 février 2008. Conformément à la réglementation en vigueur, le Comité Syndical délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

La séance est close à 18 heures 45.

Fait à BREUIL-LE-VERT,  
Le 28 février 2008,  
Le Président,

**Pierre HAUTE-POTTIER .**